Fribourg

Autor(en): **Esseiva, Paul**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **56/1965 (1965)**

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-115258

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chroniques scolaires

FRIBOURG

L'Office cantonal de statistique, qui a procédé à une étude sur le problème de la relève dans le corps enseignant primaire, a fourni des données intéressantes sur l'évolution de la population enfantine du canton. Il en résulte que depuis la guerre le nombre des naissances y a été le plus élevé en 1947. Ce nombre est ensuite allé en diminuant pour atteindre son point le plus bas en 1955. Depuis 1960, il est en augmentation nette et régulière. D'autre part, les mouvements migratoires sont importants, soit parce que l'émigration de la jeunesse continue, soit aussi parce que les régions agricoles tendent à diminuer et les centres urbains à s'agrandir.

L'évolution prospective dans le canton varie dès lors, selon la catégorie des communes: les communes rurales verront leur volume diminuer de 1000 unités de 1964 à 1970; les communes mixtes, après un léger fléchissement jusqu'en 1967, devraient avoir 300 élèves de plus en 1970; les communes urbaines enfin assisteront à une augmentation constante du nombre des enfants en âge de scolarité, ce nombre étant évalué, pour 1970, à 1000 unités de plus qu'en 1964. En conclusion, si le total des enfants en âge de scolarité ne varie pas dans de fortes proportions dans l'ensemble du canton, on assiste et on va continuer à assister à un déplacement des élèves de la campagne vers les communes suburbaines et urbaines. Les 10 communes urbaines auront 1000 élèves de plus alors que les 220 communes rurales en perdront autant.

Partant de ces conclusions, et tenant compte des précisions possibles quant aux nominations et aux départs des maîtres fribourgeois, l'Office cantonal établit, de la manière suivante, les besoins du canton en maîtres du degré primaire: l'évaluation du nombre d'enfants en âge de scolarité ainsi que leur répartition à l'intérieur du canton nécessitera l'ouverture de 12 classes au minimum et de 28 au maximum par année, jusqu'en 1970. Le rythme actuel de formation des instituteurs ne permet pas de maintenir l'effectif normal, et encore moins de l'augmenter. En revanche, le rythme de formation des institutrices semble suffisant.

On ajoutera encore à ce résumé qu'en 1965, sur les 712 enseignants primaires du canton, 58 n'avaient pas reçu une formation complète d'instituteur et 91 avaient dépassé l'âge théorique de la retraite. Ces constatations ont amené la Direction de l'instruction publique à prendre immédiatement des mesures pour augmenter le nombre des maîtres formés à l'Ecole normale. On en parlera plus loin.

Le 74e Cours normal suisse de travaux manuels et d'école active a eu lieu à Fribourg, en juillet dernier. Il a eu plein succès et a recueilli un record de participation. Le cours fut, en tous points, une réussite qui laissa une impression favorable à ceux qui y participèrent. On notera parmi les visiteurs de marque, celle de M. Cuisenaire, auteur de la méthode de calcul qui porte son nom. D'ailleurs la méthode Cuisenaire occupait cette année 12 cours qui mobilisèrent un effectif de 325 participants.

Parmi les possibilités de perfectionnement qui leur étaient offertes, on relèvera un stage d'école active et, dans le domaine des disciplines manuelles (la spécialité du Cours normal suisse), les nombreux cours techniques dirigés par des maîtres rompus à ce métier: travail du papier et du carton, travail sur métal et sur bois, modelage, vannerie, etc. Les participants trouvèrent également dans le programme des cours de culture cinématographique complétant l'emploi des projections et diapositives, l'utilisation des moyens audio-visuels, la photographie au service de l'enseignement, le jeu dramatique adapté à l'école, sans parler des disciplines traditionnelles de l'école primaire, y compris la catéchétique et la musique par la méthode Ward.

* * *

Une loi du 30 novembre 1964 a modifié le régime des traitements du personnel de l'Etat. Elle s'applique naturellement aussi au corps enseignant à tous les degrés. L'échelle est de 20 classes, la classe 20 débutant à 5040 fr. et la classe 1 aboutissant à 26 400 fr., chiffre auquel s'ajoutent les allocations sociales, plus élevées que dans la plupart des autres cantons. 600 fr. séparent une classe de la suivante, sauf dans les quatre premières où ce montant est doublé. Le maximum s'atteint en dix ans par des augmentations annuelles allant de 240 fr. à 600 fr., selon la classe de l'échelle.

Afin de donner quelques indications générales sur la manière dont on a traité le corps enseignant, on relèvera que les maîtres primaires sont en 10e classe, les maîtres secondaires en 5e, les professeurs du Collège, du Technicum et de l'Ecole normale, en 3e et les professeurs de l'Université, hors classe, les taxes de cours de ces derniers ayant été incorporées à leurs traitements, sous la forme d'un forfait de 4000 fr. Le corps enseignant féminin est actuellement deux classes au-dessous de celles de leurs collègues masculins. Sur ce dernier point, on remarquera que si l'égalité est un postulat de la justice, ce postulat ne fait que de lents progrès dans un canton agricole où la femme salariée continue à être considérée comme une exception.

Le statut des Caisses de retraite a été profondément modifié par une loi du 26 mai 1965. Les cinq caisses actuelles sont réunies en une seule, sous la dénomination de « Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat ». Les contributions des membres, les prestations de la caisse ont été considérablement améliorées, de sorte que cette œuvre législative met le canton en avance dans le domaine des rentes de vieillesse, d'invalidité et de décès.

A la Direction de l'instruction publique, une réorganisation interne a eu lieu: M. Paul Simonet, jusqu'ici secrétaire pour l'enseignement primaire, a été promu chef de service; le secteur dont il est chargé reste toutefois

inchangé. M. Jean-François Braillard, licencié ès lettres, a été, d'autre part, engagé, avec le titre de chef de service également. Le secrétariat du directeur et de la direction lui a été plus spécialement attribué. Il décharge en outre le soussigné de certaines tâches extra-scolaires.

Un nouvel inspecteur, M. Fritz Lerf, jusqu'ici maître à l'école secondaire de Morat, a succédé à M. Gutknecht, atteint par la limite d'âge. M. Lerf reprend l'arrondissement du district du Lac qu'avait son prédécesseur.

Cette réorganisation a précédé le déménagement de toute la direction dans le bâtiment de la Chancellerie d'Etat, la Direction des finances, qui l'occupait en partie, ayant elle-même été transférée dans le haut de la ville.

Dans l'enseignement secondaire dit du degré inférieur, les préoccupations sont principalement architecturales. En effet, pour faire face à l'afflux des élèves, une bonne partie des écoles sont en train de construire ou d'établir des plans en vue d'un agrandissement. La dépense totale représente en gros 12 millions dont l'Etat assumera la moitié, le reste étant à la charge des communes. Il s'agit certainement d'une dépense rentable, car le nombre des enfants qui dépassent le niveau primaire pour recevoir un enseignement secondaire dépend en partie des questions de locaux à disposition. Celles-ci une fois résolues, il ne fait pas de doute que l'expansion sera encore beaucoup plus rapide que jusqu'ici.

Le nouveau programme des écoles secondaires est maintenant en vigueur, pour les garçons, dans la partie française du canton. Le programme des filles est également terminé et il va être appliqué dès l'automne. On notera, dans ce programme, l'incorporation de l'enseignement ménager au cours de la 3e année d'études secondaires. De cette manière, toutes les jeunes filles du canton recevront une formation ménagère. Le programme de la partie allemande présente certaines difficultés, extra-pédagogiques d'ailleurs, car les écoles de la Singine et du Lac ont quelque mal à admettre qu'elles puissent ne pas être des exceptions au système adopté pour le reste du canton! Pour une bonne synchronisation des cycles d'études, il ne fait pas de doute, cependant, que les régionalismes doivent s'accommoder d'une certaine uniformisation.

On a parlé, l'an passé, des écoles régionales et du projet qui consistait à transformer celles-ci en sections agricoles ou techniques des écoles secondaires. Ce projet a été adopté récemment par le Conseil d'Etat et, à partir de l'automne, des mesures seront prises pour assurer progressivement les mutations nécessaires. L'arrêté du Conseil d'Etat mentionne comme conditions de celles-ci l'âge maximum de 13 ans pour l'entrée à l'école, la durée des études fixée à 3 ans, une année scolaire de 8 mois au moins dans la première année, l'inspection par l'inspecteur des écoles secondaires et la direction par le directeur de l'école secondaire auxquelles les nouvelles sections agricoles sont rattachées.

Pour la formation des maîtres de ces sections agricoles, un diplôme d'Etat a été créé par la Direction de l'instruction publique. Celui-ci organisera des examens portant sur quatre disciplines, dont trois obligatoires: la langue maternelle, la psychologie et pédagogie de l'adolescence, un groupe de branches agricoles, et une quatrième branche à option, choisie parmi les disciplines de la Faculté des lettres ou de la Faculté des sciences de l'Université. Le programme d'études pour l'obtention de ce nouveau

diplôme est constitué en partie par des éléments du diplôme de maître de l'enseignement secondaire desdites Facultés et, en partie, par le programme de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve.

* * *

La volée des normaliens qui, en juillet dernier, a passé les examens du brevet primaire, a été la première à retrouver le cycle de cinq ans d'études qui était, avant la guerre, celui d'Hauterive. Il y avait, également pour la première fois, un certain nombre d'externes parmi eux. En effet, malgré d'âpres discussions pour ou contre l'internat, discussions dont le Grand Conseil avait été périodiquement le théâtre, le principe de l'internat continuait à triompher à l'Ecole normale, pour des raisons pédagogiques et pratiques qui ont été exposées déjà dans l'une ou l'autre chronique des années passées. Une entorse sérieuse a dû lui être faite en automne 1964, pour des motifs matériels qui ne se discutent pas: il fallait à tout prix, en attendant d'agrandir l'école, accepter le plus d'étudiants possible. C'est la raison pour laquelle sur les 97 de la maison, 22 étudiants n'y couchaient pas.

Ce chiffre de 97 constitue une performance pour une école pensée en fonction d'un maximum de 70 élèves. Mais les calculs auxquels on a fait allusion plus haut permettent d'estimer à 14 brevetés de langue française et 7 de langue allemande le minimum indispensable qui devrait sortir, bon an mal an, de l'Ecole normale. Comme pour former ce contingent régulièrement, il faut en recevoir davantage à l'entrée, l'Ecole normale devrait compter 110 élèves chaque année environ.

Ces constatations ont convaincu les autorités qu'il fallait de nouveau construire à l'Ecole normale, soit en vue d'agrandir le bâtiment des cours, soit en vue de procurer des chambres aux étudiants, l'internat en location n'offrant pas assez de stabilité actuellement.

Depuis qu'il existe une section allemande à l'Ecole normale, les rentrées pour celle-ci ont lieu tous les deux ans. Jusqu'à ces dernières années, en effet, des entrées annuelles auraient eu pour conséquence une pléthore de maîtres de cette langue. Ce danger aujourd'hui n'est de loin plus à craindre et c'est avec beaucoup de vivacité que les milieux germaniques du canton réclament, à bon droit, des rentrées annuelles. La Direction de l'instruction publique, toutefois, est obligée d'attendre le construction des nouveaux bâtiments projetée pour donner suite à ces réclamations.

Ne quittons pas l'Ecole normale sans relever que son directeur, le chanoine Léon Barbey, nommé professeur à l'Université, a été remplacé par M. Fernand Ducrest, jusqu'ici inspecteur scolaire et directeur de l'Ecole secondaire de la Veveyse. M. Armand Maillard, maître secondaire à Romont, lui a succédé comme inspecteur, tandis que M. Marcel Delley a été nommé directeur de l'Ecole secondaire où il enseignait déjà comme maître principal.

* * *

Des rapports concernant le Collège Saint-Michel, on voudrait tout d'abord tirer des renseignements statistiques susceptibles de suggérer quelques conclusions sur les préoccupations professionnelles des bache-

liers de juillet 1964: 104 ont obtenu leur baccalauréat (ou, pour parler comme à Berne, leur maturité) des types A et B-C. Depuis, ils se sont dirigés vers les études suivantes: théologie (22), droit (6), sciences économiques (4), lettres (23), médecine (19), sciences naturelles (4), pharmacie (1), EPF (20), divers (5). Sur 35 bacheliers fribourgeois latin-sciences (dont le baccalauréat donne accès à toutes les Facultés universitaires, comme à l'EPF), 22 ont suivi leur vocation scientifique ou technique; les 13 autres, en revanche, ont choisi: la médecine (8), les sciences économiques (3), les lettres (1), le droit (1). Bien qu'il soit toujours dangereux de généraliser une enquête faite à une échelle aussi modeste, on relèvera, une fois de plus, le grand nombre des candidats médecins et ingénieurs, mais surtout l'attrait surprenant, et qui va en augmentant depuis une dizaine d'années, des disciplines historiques ou littéraires. On constatera aussi que le droit continue à tenter relativement peu d'étudiants, que les sciences économiques semblent fléchir, mais surtout que les sciences naturelles n'attirent chaque année que quelques rares étudiants. Ce dernier fait est inquiétant, car il ne constitue pas un phénomène isolé; un peu partout, les étudiants ayant du goût pour les sciences sont drainés vers les hautes écoles techniques. Ce n'est évidemment pas de cette manière-là que l'on réussira à assurer la relève, dans l'enseignement scientifique notamment. Enfin, dernière constatation: le manque d'imagination des bacheliers qui semblent ignorer tous les groupes de disciplines particulières que leur proposent nos hautes écoles, et choisissent toujours les mêmes quatre ou cinq directions d'études. Ils auront, heureusement, le temps de se spécialiser plus tard, la tendance universitaire étant d'ailleurs à la formation propédeutique.

Encore un renseignement statistique au sujet du Collège: dans la dernière année de la section littéraire, en 1964/65, 41 % des élèves fribourgeois étaient les enfants de parents n'ayant pas fait d'études universitaires; en dernière année de la section commerciale, 87 %. Ces proportions montrent que la démocratisation n'est pas un simple slogan, et que le niveau scolaire fribourgeois s'améliore de manière sensible.

Dans le rapport annuel du recteur, Mgr Cantin, on glanera quelques faits marquants:

Les conditions de promotion d'une année à l'autre ont été modifiées au Collège. Au lieu d'exiger la note moyenne 4 pour l'une ou l'autre branche importante, trois disciplines par section sont, dorénavant, groupées, et c'est la note moyenne de ces trois disciplines qui fera règle. Ce sont en section latin-grec: la langue maternelle, le latin et le grec; en section latin-langues: la langue maternelle, le latin et la deuxième langue nationale; en section latin-sciences: la langue maternelle, les mathématiques et le latin. Le système adopté est moins rude que le précédent, et il tient mieux compte des capacités générales des élèves. On notera, en passant, que les scientifiques devront polir leur latin aussi bien que les humanistes. La question du maintien du latin pour ceux-là ayant été tranchée par l'affirmative, il était logique de montrer que cette branche n'est pas une simple fioriture du programme.

Un cours sur le cinéma, sa technique et son histoire a été introduit au Lycée. A côté de la théorie, les étudiants ont l'occasion de commenter et de discuter des films qu'ils vont voir avec leurs professeurs.

A peine un nouveau bâtiment vient-il d'être terminé que le Collège se trouve de nouveau plongé dans les difficultés architecturales: il lui manque trois halles de gymnastique et même quatre, si l'on tient compte de la démolition d'une halle actuelle qui ne répond plus aux exigences de l'enseignement. L'Etat se préoccupe de la question qui, malheureusement, s'est heurtée jusqu'ici à beaucoup de difficultés. Il a acheté, pour le compte du Collège, du terrain sur la pente de la colline du Belzet, en bordure de la rue Pierre-Aeby, formule qui permettra de gagner sur la hauteur ce que l'exiguïté des fonds à disposition n'offre pas en surface. Ainsi, petit à petit, le Collège occupe la plus grande part de la colline où il a été érigé.

Aux anciens collégiens de Saint-Michel qui liraient ces lignes, on annoncera enfin, en versant un pleur symbolique et rétrospectif, la suppression du traditionnel Valete. La fin de l'année scolaire est désormais remplacée par des joutes intellectuelles et sportives. Cette année, il y a eu, en outre, un match de football professeurs-étudiants, les premiers l'emportant brillamment sur leurs élèves, ce qui montre que ceux-ci conservent, obligatoirement, le respect de l'autorité!

* * *

Sous l'autorité du R. P. Bochenski, nouveau recteur, l'Université a commencé, en automne 1964, une année assez tumultueuse de son histoire. On a fait allusion, l'an passé, aux nombreux problèmes qui se posent à elle et qui tous devraient être résolus le plus vite possible. Reprenons-les pour relever brièvement là suite qui a été donnée à leur étude.

Le budget de 1965 a mis principalement en vedette les traitements universitaires, le total de ceux-ci augmentant de 1,5 million environ. Cette mesure a permis à la Direction de l'instruction publique non seulement d'améliorer la situation des professeurs, mais de développer le travail en équipe par l'engagement d'un certain nombre d'assistants et de chefs de travaux nouveaux. Pour 1966, l'accent sera porté sur les crédits scientifiques, ceux-ci étant restés pour la plupart fort bas, malgré l'appoint appréciable de la quête annuelle distribuée par le Conseil de l'Université.

Quatre groupes d'experts ont étudié durant l'hiver les problèmes de fond de l'Université, en vue d'une réorganisation destinée à faire face à l'afflux des étudiants, à sauvegarder la qualité de l'enseignement et à mettre de l'ordre dans ses structures. Il s'agit aussi de les adapter aux exigences de la science moderne comme aux conclusions du rapport Labhardt.

Le premier groupe d'experts s'est appliqué à établir un certain nombre de postulats concernant l'accès à l'Université, la refonte des programmes et du système des examens. Sans aller jusqu'à l'institution d'années propédeutiques, le groupe conclut à la nécessité de distinguer entre la formation fondamentale (cours institutionnels s'étendant sur une ou deux années) et la formation pour étudiants avancés. Il recommande, d'autre part, l'intensification des travaux personnels de l'étudiant (surtout pendant la période de formation fondamentale), par l'institution d'heures

d'exercices, de répétitions et de colloques. Enfin le groupe estime nécessaire d'introduire, là où ils n'existent pas encore, des examens pratiques permettant de contrôler le succès des études des premiers semestres, ces examens devant avoir un caractère éliminatoire.

Un deuxième groupe était chargé d'étudier les moyens d'aider la spécialisation et la recherche; un troisième, les moyens d'assurer la relève à tous les niveaux scientifiques. Ces deux groupes ont apporté des conclusions qui se recouvrent en partie, le problème de base étant d'alléger la charge des professeurs tout en leur donnant des moyens matériels pour leur permettre de travailler dans des conditions convenables. On notera plus particulièrement le postulat visant à la création de cadres moyens, capables de participer largement à l'enseignement du premier et du deuxième cycles, tout en poursuivant des travaux personnels de recherche. Il y a lieu, dès lors, de modifier la hiérarchie actuelle de l'Université en y introduisant des titres ou des fonctions qui n'existent pas encore: professeurs extraordinaires sans chaire, professeurs-assistants, agrégés avec charge de cours à plein temps, etc.

Le quatrième groupe d'experts avait pour tâche la revision des systèmes de formation spéciale: maîtres secondaires et théologiens du cursus brevior. Les principales conclusions de ce groupe tendent à l'institution de cycles de cours destinés spécialement aux étudiants intéressés. D'autre part, le groupe estime que les exercices pratiques et les stages surveillés doivent être étendus en faisant notamment appel à la collaboration des Départements cantonaux d'instruction publique qui engagent des maîtres de l'Université.

Une commission de trois membres a été désignée pour faire la synthèse des différentes conclusions énoncées ci-dessus. La commission est, en outre, chargée d'établir des prévisions à long terme sur les besoins de l'Université. Cette planification implique l'établissement préalable d'un classement hiérarchique des disciplines, selon leur importance dans l'organisation des études, dans les possibilités de rayonnement, dans les perspectives de la recherche et dans l'optique des besoins de la clientèle universitaire. Elle implique également l'établissement d'un code d'urgence détaillé, puisque tous les développements ne peuvent être réalisés en même temps, quelle que soit l'importance de l'aide attendue de la Confédération. Souhaitons que la prochaine chronique puisse fournir les conclusions de cette commission qui seront primordiales pour l'avenir de l'Université.

Parmi les nominations, on relèvera celle de M. Edgardo Giovannini, professeur de chimie organique, comme recteur désigné; du R.P. Louis-Bernard Geiger, comme professeur ordinaire de logique, d'ontologie et de philosophie médiévale; de M. Luigi Tagliavini, comme professeur de musicologie; de M. Alfred von Overbeck, comme professeur de droit international privé et de certains chapitres de droit administratif. Le Conseil d'Etat a nommé M. Joseph Vonarburg, secrétaire général de l'Université, en remplacement de M. Aepli, démissionnaire, lequel avait porté jusqu'ici le titre de chancelier. Il a accepté la démission de Mlle Laure Dupraz, professeur de pédagogie. Sa chaire sera dorénavant dédoublée. On a dit plus haut que le chanoine Léon Barbey serait l'un des successeurs; l'autre n'est pas encore connu. Enfin onze nouveaux chargés de

cours ont été nommés, et l'agrégation de plusieurs privats-docents a été ratifiée par le Conseil d'Etat.

Parmi les nouveautés, on signalera l'institution d'un diplôme de zoologie et de morphologie comparée ainsi que celle d'un diplôme de botanique. L'Institut d'automation a désormais à sa disposition l'ordinateur du Centre électronique de Fribourg, à raison de six heures par jour. Les statuts de l'Institut de cardio-angéiologie, dirigé par le Dr Aloys Müller, ancien professeur de physiologie, ont été adoptés.

On relevait, l'an dernier, que les étudiants de l'Université s'inquiétaient des conditions de logement et de pension que la ville de Fribourg ne parvient plus à leur offrir. Durant l'année, ils ont fait plus que de s'en inquiéter, puisque leur mécontement a pris des formes violentes et parfois pittoresques, surtout au moment où ils ont appris qu'un projet de foyer universitaire avait dû être abandonné. A l'heure où l'on écrit ces lignes, toutefois, une solution concrète est en train d'être réalisée: l'Etat a acheté une cantine à l'Exposition nationale. Celle-ci se trouve déjà à Fribourg et va être édifiée dans les jardins de l'Université. Exploité par la Société Usego, le restaurant universitaire pourra offrir chaque jour deux fois 500 repas à des prix particulièrement bas. D'autre part, diverses sociétés s'intéressent à l'exploitation, à des prix raisonnables, également, de chambres pour les étudiants. On espère, dès lors, que l'automne 1965 verra la réalisation d'une partie des demandes justifiées des étudiants. Ceux-ci désirent, en outre, participer de manière active à l'étude des réalisations universitaires. Ils ont déposé déjà un projet de réorganisation des études de droit et des études de sciences économiques. Il ne fait pas de doute que la collaboration des « clients » de l'Université (les méchantes langues disent des victimes des professeurs) est nécessaire à ceux qui sont chargés de faire une synthèse exacte des problèmes universitaires.

Paul Esseiva

GENÈVE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspectorat. — En remplacement de M. Armand Christe, appelé à la direction de l'enseignement primaire, M. Jean Frei, instituteur, a été nommé aux fonctions d'inspecteur d'écoles adjoint à la direction des études pédagogiques.

Mme Madeleine Forestier, maîtresse enfantine, a été nommée inspectrice d'écoles enfantines dès le 1er septembre 1964, afin de décharger les deux inspectrices en fonction, responsables jusqu'alors à elles seules de quelque 230 classes de la division préparatoire.

Elèves. — L'effectif au 31 décembre 1964 était de 22 318 élèves, répartis en 882 classes enfantines et primaires.